

Séance du 10 mars 2026

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le mardi 10 mars 2026 à 19h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois

Présents : M Desbois Gilles, Mme Plouvier Lysiane, Mme Marchand Annie, Mme Turlot Pauline, M Barraut Frédéric, M Jouveanceaux Jacky, M Laurenceau Pascal, Mme Guillemenet Sabrina Mme Donguy Anne-Laure, M Brun Stéphane, Mme Pinna Cinthia, M Mérite Christian, M Raccouchot Emmanuel.

Excusés : M Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à Mme Donguy Anne Laure, Mme Lory Lydie qui a donné pouvoir à Mme Plouvier Lysiane.

Secrétaire de séance : M Barraut Frédéric.

1 - APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 29-01-2026 est adopté à l'unanimité des présents (13) et pouvoirs (2).

2 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2025

M. le Maire présente le compte administratif.

En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 602 666,83 € et les recettes à 687 666,87 € avec un résultat positif de 84 667,04 €.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 382 232,60€ et les recettes à 417 296,90 € avec un résultat positif de 35 064,30 €.

Le compte administratif présente donc une balance générale positive de 119 731,34 €

Tenant compte des reports antérieurs le montant à reporter au budget 2026 est de 534 137,39 €.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2025 ainsi que l'affectation du résultat au budget 2026.

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, conforme au compte administratif, est également adopté par le conseil.

3 - DÉLIBÉRATIONS

3.1 Convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement Champs des Vignes dans le domaine communal

Cette convention a pour objet le transfert gratuit dans le domaine communal des équipements et espaces communs du lotissement, réalisés par le maître d'ouvrage tels qu'ils sont définis au dossier du permis d'aménager et ce dès achèvement des travaux.

Il s'agit des voiries, des espaces verts, des cheminements piétons, des bassins de rétention paysagers hors ouvrages techniques et des réseaux secs

Ce transfert pourra être acté une fois l'attestation de non contestation d'achèvement de fin de travaux établie par la commune.

Les réseaux humides (eaux pluviales avec leurs ouvrages techniques des rétentions, eau potable et eaux usées) feront l'objet d'une convention de rétrocession avec le Grand Chalon.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3.2 Modification du règlement de location de la salle polyvalente

M. Laurenceau rapporteur du dossier informe le conseil de la nécessité d'ajouter un article dans le règlement de location concernant les dégradations dépassant le montant de la caution ainsi que des précisions sur cette caution qui peut être utilisée pour régler les charges locatives en cas de manquement du locataire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4- QUESTIONS DIVERSES

- *Élections municipales du 15/03/2026 : Rappel des créneaux de répartition*

08h00 - 10 h30	10h30 - 13h00
Jacky, Lysiane, Gilles	Stéphane, Lydie, Christian

13h00 – 15h30	15h 30 – 18h00.
Annie, Pascal, Emmanuel	Pauline, Sabrina, Corentin

- *Puces des couturières :*

Invitation du Conseil Municipal le dimanche 15 mars 2026 à 11h30

- *Demande emplacement camion de pizzas le mardi soir :*

Accord de principe

- *Dégradations lavoir :*

Une constatation de bris de tuiles a été faite.

M. Stéphane BRUN, 1^{er} Adjoint prend la parole et remercie les membres du Conseil Municipal (Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux et Monsieur le Maire) pour leur investissement pendant la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.